

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PONEY CLUB – LE MAG 2026 – SEASONS

SEASONS

Société SARL

Capital social 16000€

Siège social 45 grande rue Nazareth, 31000 Toulouse

SIRET :429 902 638 00049

RCS : TOULOUSE

TVA intracommunautaire : FR00429902638

Représentée par : Mélanie Grégoire & Nicolas Bouchet

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les modalités de commercialisation des espaces publicitaires au sein du magazine PONEY CLUB – LE MAG 2026, édité et coordonné par l'agence SEASONS.

Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. Présentation du support

PONEY CLUB – LE MAG est un magazine éditorial dédié au Poney Club de Toulouse, diffusé de fin mai à septembre 2026.

Tirage : 30 000 exemplaires

Diffusion : aéroport Toulouse Blagnac, réseau de distribution local (Toulouse & périphérie), annonceurs

Format : magazine papier (52 pages, format carré)

3. Formats & réservation

Les annonceurs peuvent réserver :

- pleine page
- demi-page

La réservation est validée à réception du bon de commande signé et du paiement de l'acompte (50%).

Toute commande est ferme et définitive.

4. Tarifs & modalités de paiement

Les tarifs sont exprimés en euros hors taxes.

- 50% à la commande
- 50% à la validation du BAT (Bon à Tirer) annonce

Tout retard de paiement pourra entraîner des pénalités conformément à la législation en vigueur.

5. Fourniture des éléments

L'annonceur s'engage à transmettre ses éléments (textes, visuels, logos) dans les délais communiqués, soit avant le 24 avril 2026.

Les éléments doivent être exploitables pour impression.

À défaut, SEASONS ne pourra garantir la conformité de l'insertion.

6. Création graphique

Deux cas :

- 1- L'annonceur fournit ses éléments prêts à imprimer
- 2 - SEASONS réalise la création graphique (prestation en supplément)

En l'absence d'éléments exploitables dans les délais, SEASONS pourra proposer une création graphique adaptée, facturée en sus.

7. Validation du BAT

Un BAT de l'annonce est transmis à l'annonceur avant impression.

Sa validation par l'annonceur vaut accord définitif sur le contenu et la mise en page.

Aucune modification ne pourra être prise en compte après validation.

8. Responsabilité annonceur

L'annonceur est seul responsable des contenus fournis.

Il garantit :

- disposer de l'ensemble des droits nécessaires
- la conformité légale des contenus

SEASONS ne pourra être tenue responsable en cas de litige lié aux contenus diffusés.

9. Droit de refus

SEASONS se réserve le droit de refuser toute insertion :

- non conforme à la législation
- contraire à la ligne éditoriale du magazine

10. Diffusion

Le magazine est diffusé à l'aéroport Toulouse Blagnac, dans un réseau de points de distribution sur Toulouse et auprès des annonceurs.

Cette diffusion est assurée dans une logique de moyens et non de résultat.

11. Livraison des exemplaires

Les exemplaires destinés à l'annonceur seront livrés à l'adresse indiquée dans le bon de commande à partir du mois de mai 2026.

12. Dotation / places VIP

Certaines offres incluent des places VIP pour le Poney Club et des places classiques.

Les modalités d'attribution et de réservation seront communiquées avant le début de la saison de l'open air par l'organisation du Poney Club aux coordonnées de contacts communiquées par l'annonceur dans le bon de commande.

SEASONS ne pourra être tenue responsable de la gestion de ces dotations mais s'engage à ce que celles-ci soient bien attribuées à l'annonceur.

13. Annulation

Toute commande validée est ferme et définitive.

Aucun remboursement ne pourra être exigé après signature, sauf en cas de non-parution du magazine.

14. Non-parution

En cas de non-parution indépendante de la volonté de SEASONS, les sommes perçues seront remboursées sans autre indemnité.

15. Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la relation commerciale.

16. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.
Tout litige relève des tribunaux compétents de Toulouse.